

Département du Finistère

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

BOTSORHEL

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTE :	
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mille dix-neuf, le 3 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BOTSORHEL, dûment convoqué le 26 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de :

Mme Valérie LE DENN

Présents : CILLARD Hervé, LEVER Joël, MANCHEC Pascal, QUERE Guillaume, LE GALL Véronique, QUERE Monique, DILASSER Olivier, PARANTHOEN Ariane

Absent : PLUSQUELLEC Jonas

Procuration : PLUSQUELLEC Jonas à QUERE Monique

Secrétaire de séance : PARANTHOEN Ariane

Délibération 2019-19

OBJET : DOSSIER PREALABLE A LA DUP ET PARCELLAIRE AU QUINQUIS

Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments concernant la régularisation de voirie au Quinquis. En travaillant sur une mise à jour du tableau des voies communales, il a été découvert que la route du Quinquis n'était pas « actualisée ».

En effet, la route empiète, depuis de nombreuses années, sur une parcelle cadastrée G214, appartenant à la famille Thépault.(6 propriétaires).

Une régularisation de la situation est indispensable.

Une délibération du 30 janvier 2015 a autorisé le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à l'instruction du dossier.

Une enquête publique a eu lieu du 27 octobre au 12 novembre 2015.

La délibération du 11 décembre 2015 a approuvé cette enquête publique, ainsi que les divisions foncières des parcelles G213 et G 214 pour l'intégrer dans le domaine communal.

Une délibération du 10 juin 2016 a validé le projet d'acquisition de la parcelle N°1182 d'une surface de 102 mètres carrés, suite de la division de la parcelle G214 établie par le cabinet de géomètre Quarta.

Il a été proposé à la famille Thépault de lui régler la somme d'1 euro par mètre carré, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Une personne refuse cette proposition de rachat ainsi qu'une compensation à surface équivalente suggérée en février 2018 par Madame Le Maire.

Suite à la demande de 4 propriétaires indivisaires et au souhait de la commune de clôturer au mieux cette affaire et vu les articles R112-4 à R112-7 du code de l'expropriation, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de transmettre au Préfet les éléments nécessaires au dossier d'enquête préalable à la DUP et parcellaire afin de parvenir à une solution pour la cessibilité de cette parcelle. (délibération du 20 septembre 2018).

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réponse du Préfet à cette demande.

Département du Finistère

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

BOTSORHEL

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTE :	
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BOTSORHEL, dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de :
Mme Valérie LE DENN

Présents : CILLARD Hervé, LEVER Joël, MANCHEC Pascal, QUERE Guillaume, QUERE Monique, PARANTHOEN Ariane, LE GALL Véronique, DILASSER Olivier

Absents : PLUSQUELLEC Jonas

Procuration : PLUSQUELLEC Jonas à QUERE Monique

Secrétaire de séance : PARANTHOEN Ariane

Délibération 2018-42

OBJET : REGULARISATION DE VOIRIE AU QUINQUIS

Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments concernant la régularisation de voirie au Quinquis.

En travaillant sur une mise à jour du tableau des voies communales, il a été découvert que la route du Quinquis n'était pas « actualisée ».

En effet, la route empiète, depuis de nombreuses années, sur une parcelle cadastrée G214, appartenant à la famille Thépault.(6 propriétaires).

Une régularisation de la situation est indispensable.

Une délibération du 30 janvier 2015 a autorisé le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à l'instruction du dossier.

Une enquête publique a eu lieu du 27 octobre au 12 novembre 2015.

La délibération du 11 décembre 2015 a approuvé cette enquête publique, ainsi que les divisions foncières des parcelles G213 et G 214 pour l'intégrer dans le domaine communal.

Une délibération du 10 juin 2016 a validé le projet d'acquisition de la parcelle N°1182 d'une surface de 102 mètres carrés, suite de la division de la parcelle G214 établie par le cabinet de géomètre Quarta.

Il a été proposé à la famille Thépault de lui régler la somme d'1 euro par mètre carré, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Une personne refuse cette proposition de rachat ainsi qu'une compensation à surface équivalente suggérée en février 2018 par Madame Le Maire.

Suite à la demande de 4 propriétaires indivisaires et au souhait de la commune de clôturer au mieux cette affaire et vu les articles R112-4 à R112-7 du code de l'expropriation, Madame Le Maire propose au Conseil de transmettre au Préfet les éléments nécessaires au dossier d'enquête préalable à la DUP et parcellaire afin de parvenir à une solution pour la cessibilité de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de transmettre au Préfet les éléments nécessaires au dossier d'enquête préalable à la DUP et parcellaire afin de parvenir à une solution pour la cessibilité de cette parcelle.

Fait et délibéré à BOTSORHEL,
les Jour, Mois et An que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

